



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports par voie navigable****Soixante et unième session**

Genève, 4-6 octobre 2017

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire

**Réseau européen de voies navigables : Accord européen
sur les grandes voies navigables d'importance internationale (AGN)****Amendements à l'Accord européen sur les grandes voies
navigables d'importance internationale (AGN)****Note du secrétariat****I. Mandat**

1. Le présent document est soumis conformément au paragraphe 5.1 du module 5 (Transport par voie navigable) du programme de travail pour 2016-2017 (ECE/TRANS/2016/28/Add.1) adopté par le Comité des transports intérieurs lors de sa soixante-dix-huitième session, le 26 février 2016.
2. Il est rappelé que le Groupe de travail des transports par voie navigable (SC.3) a décidé, à sa soixantième session, de commencer à travailler à la prochaine série d'amendements à l'Accord européen sur les grandes voies navigables d'importance internationale (AGN) (ECE/TRANS/SC.3/203, par. 34) et prié le secrétariat d'établir la première série de projets d'amendements pour examen par le Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure (SC.3/WP.3).
3. Est reproduite ci-après une série de projets d'amendements aux annexes I et II de l'AGN, tels que les a provisoirement approuvés le SC.3/WP.3 à ses cinquantième et cinquante et unième sessions (ECE/TRANS/SC.3/WP.3/100, par. 9, et ECE/TRANS/SC.3/WP.3/102, par. 9). Le SC.3 souhaitera peut-être examiner et adopter officiellement les projets d'amendements tels qu'ils figurent dans le présent document et prier le secrétariat de les transmettre au dépositaire.



II. Annexe I, « Liste des voies navigables d'importance internationale »

4. E 40

Remplacer le texte existant par :

[Wisła, de Gdansk à Warszawa-Brest]-Dneprovsko-canal de Buzkiy-Pina-Pinsk-Pripyat jusqu'à l'embouchure-Dnipro via Kyiv jusqu'à Kherson¹

5. *Après* E-40, *ajouter* :

E 40-01 Dnipro, de Nizhnie Zhary jusqu'à l'embouchure de la Pripyat¹

La voie E 40-01 *devient* la voie E 40-03

6. E 40-02

Remplacer Pivdenny *par* Pivdennyi (en anglais et français seulement)

7. *Après* E 50-01 *ajouter* :

E 50-01-01 Belaya, de l'embouchure au canal d'Aguidel-terminal pétrolier²

8. E 80-08

Remplacer Osijek *par* port de Nemetin³

9. E 80-09

Remplacer le texte existant par :

Danube – Kiliiske Mouth (en anglais seulement)

Danube – bras de la Kiliiske (en français seulement)

10. E 80-14-01

Remplacer Navodari *par* Midia Navodari

11. E 90-03

Remplacer le texte existant par :

Dnister, de Bilhorod-Dnistrovskiy à la frontière entre l'Ukraine et la République de Moldova⁴

III. Annexe II, « Liste des ports de navigation intérieure d'importance internationale »

12. *Après* P 05-08, *ajouter* :

P 05-01-01 Bossuit Kortrijk (Bossuit – canal de Kortrijk, 7,6 km)⁵

13. P 40-02-03

Remplacer Днепро-Бугский *par* Днепро-Бугский (en russe seulement)

14. P 40-06

Remplacer Cherkassy *par* Cherkasy (en anglais et français seulement)

¹ Parties contractantes directement concernées (AGN, art. 13 3)) : Bélarus, Ukraine.

² Partie contractante directement concernée (AGN, art. 13 3)) : Fédération de Russie.

³ Partie contractante directement concernée (AGN, art. 13 3)) : Croatie.

⁴ Parties contractantes directement concernées (AGN, art. 13 3)) : Moldova, Ukraine.

⁵ Partie contractante directement concernée (AGN, art. 13 3)) : Belgique.

15. P 40-07 *bis*
Remplacer Poltava *par* Poltavskyi (en anglais et français seulement)
16. P 40-08
Remplacer Dniprodzerzhynsk *par* Kamianske
17. *Supprimer* P 40-08 *bis*⁶
18. P 40-09
Remplacer Dnipropetrovsk *par* Dnipro
19. P 40-10
Remplacer le texte existant *par*⁷ :
Zaporizhzhya (Dnipro, 306.0 km) (en anglais seulement)
Zaporijjia (Dnipro, 306,0 km) (en français seulement)
Запорожье (Днепр, 306,0 км) (en russe seulement)
20. P 40-11
Remplacer 96,0 *par* 94,0⁷
21. P 41-03
Remplacer le texte existant *par* :
Uostadvaris (embouchure du Nemunas)⁶
22. P 41-04
Remplacer 219,0 *par* 209,0⁶
23. *Après* P 41-04, *ajouter* :
P 41-05 Port d'hivernage de Kaunas (Nemunas, 210,0 km)⁶
24. *Après* P 50-01-01, *ajouter* :
P 50-01-02 Agidel (Belaya, 1 786,3 km)²
25. *Supprimer* P 50-02 ; *les ports* P 50-03 à P 50-12 *deviennent les ports* P 50-02 à P 50-11²
26. *Supprimer* P 50-02-02 ; *le port* P 50-02-03 *devient le port* P 50-02-02²
27. P 80-09-01
Remplacer le texte existant *par* :
Izmail (Danube – Kiliiske Mouth, 93.0 km) (en anglais seulement)
Izmail (Danube – bras de la Kiliiske, 93,0 km) (en français seulement)
28. P 80-09-02
Remplacer le texte existant *par* :
Kilia (Danube – Kiliiske Mouth, 47.0 km) (en anglais seulement)
Kilia (Danube – bras de la Kiliiske, 47,0 km) (en français seulement)
29. P 80-09-03
Remplacer le texte existant *par* :
Ust-Dunaisk (Danube – Kiliiske Mouth, 1.0 km) (en anglais seulement)
Oust-Dunaïsk (Danube – bras de la Kiliiske, 1,0 km) (en français seulement)

⁶ Partie contractante directement concernée (AGN, art. 13 3)) : Lituanie.

⁷ Partie contractante directement concernée (AGN, art. 13 3)) : Ukraine.

À la fin, *ajouter* un nouvel appel de note et la note de bas de page qui lui est associée, et renuméroter en conséquence :

⁴Navigation interdite dans le bassin portuaire.

30. P 90-03-01

Remplacer le texte existant par :

Bilhorod-Dnistrovskiy (embouchure du Dniestr)
(en anglais et français seulement).
